

Compte rendu de réunion du conseil d'administration du 12 mars 2018

Rédigé par : JL VIEL le 08/12/2017

Présents : Claude Bergès, Régis Blanc, André Bouzon, André Brioude, Dominique Catot, Christian Cavoué, Cathy Cereda, Jean-Claude Gabriel, Claude Martin, Joëlle Merlin, Gisèle Pascal-Olivier, Jean-Louis Viel, David Williamson
Ginette Riboulet
Bernadette Décor, Jean-Marie Fraselle, Gérard Greco, Monique Julien, Jean-Jacques Lefebvre, Jean-Louis Tournier, Régis Wagner, Isabelle Williamson, Nathalie Hurson, Laurence Mogenet, Michèle Vasseur, Stéphane Vaster

Excusés : Xavier Guéraud *Diffusion :* Adhérents

Prochaine réunion du CA : lundi **28/05/2018** à 18h à l'espace associatif.

I. Ordre du jour de ce conseil

- Point adhésions et secrétariat
- Point formation
- Point séjours
- Dates importantes pour le club
- Rando-Challenge le 26 mai (organisation)
- Décision pour randos d'été (conservées ou supprimées)
- Questions diverses
- Date prochaine réunion

II. Point adhésions et secrétariat

Etat des adhésions à ce jour

	2017	03/2018
Nb total adhérents	179	187
Renouvellements	143	142
Nouveaux adhérents	36	45
Départs en fin de saison	37	
Randonnée seule	101	102
Rando + Marche nordique	77	85

Le club avec 187 adhérents ne peut plus être géré comme en 2007 où nous étions 72. Il nous faut des outils mieux adaptés (plus professionnels) pour

- rajeunir le site, autoriser plusieurs administrateurs à gérer le site,
- informatiser au maximum les activités de gestion de l'association par exemple la mise à jour des listes d'inscription et de distribution pour la messagerie, la comptabilité associée aux différents évènements,
- introduire les formulaires d'adhésions et d'inscriptions en ligne y compris sur smartphone,

Nous testons actuellement et pendant 1 mois une version d'essai gratuite d'un logiciel de gestion d'association. Ensuite, il faudra nous abonner.

La charge financière annuelle de cette opération est estimée entre 1 et 2 € par adhérent.

Jean-Pierre Veyrier est responsable de ce projet assisté de André Bouzon, Claude Martin et JL Viel.

III. Point financier

Bonne trésorerie qui devrait couvrir les en cours importants des séjours (le paiement de l'acompte de réservation du gîte est effectué avant l'encaissement des chèques des participants)

IV. Formations

- Michèle, Nathalie et Jean-Marie ont suivis le PSC1, Jean-Jacques et Gérard ont renouvelé le leur. Jean-Louis est inscrit à une prochaine session
- Nathalie est inscrite au brevet Marche Nordique
- Jean-Marie suivra le SA1 à Buoux en mars

V. Point Séjours

19 au 22 Avril	Régis	Jabron. Il reste 2 places
5, 6 7 8 juin	Claude	Village de vacances VTF "Le Pigneroux" à 6km de Savines le Lac 05160 - 6 inscrits
15 et 16 Septembre	Jean-Jacques et Bernadette	Gien, Porquerolles et Port-Cros
Du 22 au 24 juin	Claude	WE Haut Verdon 12 p, 2 nuits et 3 randos 11 inscrits pour 12 places
12 au 16 juillet	Xavier	Emparis, 4 nuits. Complet
27 au 30 juillet	Gérard	Valgaudemar. Complet
Du 18 au 26 août	Claude	Itinérant 9 jours entre Tinée et Mercantour 9 inscrits
9 au 14 Septembre	André	Vallée des Merveilles en recherche d'un nouvel hébergement

Pour les séjours, faire une description des randos prévues comme on le fait pour les randos du programme.

Prérogatives de l'animateur breveté UV montagne

Il encadre des randonnées en milieu montagnard, sur ou hors sentier, hors zone de glacier, dans des randonnées pouvant être itinérantes, sans limite d'altitude, à l'exclusion des terrains nécessitant des techniques d'alpinisme.

Le titulaire du SA2 les mêmes prérogatives dans les milieux non montagnards

Le président du club a une obligation de sécurité vis à vis de ses adhérents et des tiers, il devient ipso-facto responsable des compétences des animateurs à qui il délègue ses obligations

il faut se référer à la loi montagne pour définir une zone!!

Si le terrain choisi dépasse les compétences d'un animateur breveté, le président se doit de faire encadrer la randonnée par un animateur breveté ayant l'unité de valeur milieu montagnard. A défaut de dispo dans le club, il doit faire appel a un accompagnateur montagne!!

Tout ceci implique que le président du club doit connaître et avaliser le choix des randos qui seront effectuées pendant les séjours et déterminer après discussion celles qui ne pourront être faites!!

Ne peuvent participer aux séjours les personnes n'ayant pas de licence FFR et le club devra être au courant et d'accord!!!

VI. Rando Challenge du 26 mai (organisation)

Claude recherche 15 personnes pour baliser et contrôler les passages du Rando-Challenge de 8h à 16h. Il y a actuellement 4 inscrits.

VII. Décisions pour les randos d'été

L'été dernier, il y a eu 4 randos en juillet et 1 seule en août.

La participation a été de 9 à 14 personnes.

Doit-on maintenir un programme de rando l'été?

La réponse est oui, tant qu'il y aura des animateurs volontaires, mais en s'efforçant de respecter l'horaire d'été 7h-13h.

VIII. Questions diverses

- Nouveaux animateurs
 - o Jean-Marie
 - o Nathalie
 - o Michèle
- Le président a précisé à nouveau, et, ce pour la énième fois, qu'il émettait un sérieux doute sur la pertinence des lieux de randos aussi éloignés le mercredi!!

IX. Date de la prochaine réunion

CA et programme le 4 juin 2018 à 18h

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier